

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 décembre 2020**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE SPANC**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°3.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 décembre 2020 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire - Siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 3 décembre 2020.

Étaient présents ou représentés

Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILLOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Martine LABEUR à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Gregory BRO à M. Jean-François SOTO, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Agnès CONSTANT, M. René GARRO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 41	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-11, L.2313-1, L.5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n°2173 du 20 janvier 2020 adoptant le budget primitif 2020 du budget annexe Régie EU ;

VU la délibération n°2363 du Conseil communautaire en date du 20 juillet 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC 2020 ;

VU la délibération n°2415 du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2020 relative à la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC 2020 ;

VU l'instruction comptable et budgétaire M49 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe SPANC 2020 au sein du chapitre 042 et 65 de la section de fonctionnement, mais également au sein du chapitre 040 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et les modifications de crédits à l'intérieur de la section d'investissement :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 6811 (dépenses) pour un montant de 484,00 euros afin de régulariser les écritures d'amortissement 2020 ;
- **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes »** : Il est proposé de procéder à une diminution de crédit sur le compte 6541 (dépenses) pour un montant de 484,00 euros afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre entre transfert »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 28138 (recettes) pour un montant de 484 euros afin de régulariser les écritures d'amortissement 2020 ;
- **Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »** : Il est proposé de procéder à une augmentation de crédit sur le compte 2051 (dépenses) pour un montant de 484 euros afin de régulariser les écritures d'amortissement 2020 ;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de voter la décision modificative n°3 ci-annexée sans augmentation de crédits de la section de fonctionnement et de + 484 € en augmentation de crédit de la section d'investissement du budget annexe SPANC 2020.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2460 le 15/12/2020  
Publication le 15/12/2020  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 15/12/2020  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201214-1368-BF-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

### BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE 3

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-6541 « créances admises en non-valeur » (dépenses)	- 484,00 €	
042-6811 « Dotations aux amortissements » (dépenses)	+ 484,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
20-2051 « concession et droits assimilés » (dépenses)	+ 484,00 €	
040-2805 « Amortissements concessions droits similaires et brevets » (recettes)		+ 484,00€